



TERSOL PAYSAGE & JARDINS

N° d'agrément DRAAF : MP00686 - Distribution / Vente de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

DESHERBANT TOTAL LIQUIDE CURATIF ET PERSISTANT

Hygiène & Nature- AMM n°2150102

UTILISATIONS

Deux actions pour un seul produit : foliaire et antigerminative.

Efficace sur la quasi-totalité des mauvaises herbes en pré et post levée.

Persistance d'action : 3 à 4 mois.

Utilisable sans danger sur trottoirs plantés et respect des bordures engazonnées.

Très facile d'emploi car liquide.

Désherbage des allées de parcs et jardins publics, trottoirs nus ou plantés d'arbres, abords de bâtiments, cours, cimetières paysagers, aires de stockage,...

MODE D'ACTION/EFFICACITE

Possède une double action :

- foliaire et curative par le glyphosate
- antigerminative et préventive par le diflufenicanil qui agit en prélevée des mauvaises herbes en pénétrant dans l'adventice par la tigelle.

Détruit un très grand nombre de graminées et de dicotylédones annuelles et vivaces.

Sa durée d'action est d'environ 3 à 4 mois.

COMPOSITION

Suspension concentrée contenant :
125 g / l (14,25 % p/p) de glyphosate acide
20 g / l (2,28% p/p) de diflufenicanil (DFF)

A.M.M. n° 2150102

Emploi Autorisé dans les Jardins (EAJ)

Délai de ré-entrée : 6 heures ou temps de séchage.

DOSES ET USAGES HOMOLOGUES

Désherbage des allées de parcs et jardins publics, trottoirs : 9 l / Ha – 0,9 ml / m².

Cette dose respecte la législation sur le glyphosate (1800 g maxi / hectare à la dose homologuée la plus élevée ; dans le cas des produits « glyphosate + herbicide de prélevée »).

MODE D'EMPLOI

Epoque d'utilisation :

S'applique au printemps si possible tôt en saison sur des herbes déjà levées mais à un stade jeune. Idéalement entre mars et juin, possible en juillet et août et propopice en septembre et octobre.

Dose d'emploi :

- Pulvérisateur tracté : 9 l dans 400 à 800 litres d'eau pour 1 hectare.
- Pulvérisateur à dos : 135 ml de produit dans 12 litres d'eau pour 150 m²

Peut s'appliquer 2 fois/an car il n'apporte que 1125g de glyphosate/Ha/application.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

- Traiter par beau temps, calme et sans vent.
- Eviter tout ruissellement du produit vers les points d'eau.
- En voirie, appliquer le produit uniquement sur des surfaces perméables.

Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution.

Reportez-vous à la FDS.



Consultez nos FDS sur



USAGE PROFESSIONNEL

Les indications d'emploi ci-dessus ne sont que des recommandations générales dont l'adaptation à chaque cas particulier est laissée au compte de l'utilisateur. Nous déclinons toute responsabilité quant aux conséquences de cette adaptation eu égard aux nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle. Notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités conformes aux spécifications d'emploi figurant sur l'emballage.

Indice 1 / Août 2017

ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001
BUREAU VERITAS
Certification

